

Copies certifiées conformes de documents de l'Université de Fribourg (CH)

Définition de «copie certifiée conforme»

Une copie officiellement certifiée conforme est une photocopie du document original avec une mention (timbre et signature originaux) attestant que la copie est identique à l'original et que cette dernière n'a pas été modifiée. Il peut également attester qu'une signature est bien celle de la personne signataire du document.

Toutefois, la certification d'une copie ne certifie pas l'authenticité ou la validité du document original.

Sont autorisés à délivrer des copies certifiées conformes de documents de l'Université de Fribourg (CH)

- Uni-Info
- Selon le canton : notaire public, notaire officiel ou administration communale

Précision "Apostille" (également appelée "sur-légalisation")

L'"Apostille" est une certification du document original lui-même. Les autorités étrangères ou les partenaires commerciaux exigent souvent que l'authenticité de la signature et du cachet ainsi que la fonction de la personne qui certifie ou authentifie soient confirmées par une certification supplémentaire (dite sur-légalisation).

Elle se base sur la signature du fonctionnaire, la qualité en laquelle il a agi et l'authenticité du sceau ou du timbre apposé sur le document.

L'apostille est une forme particulière de cette sur-légalisation, qui est reconnue au niveau international et utilisée par plus de 100 états sur la base d'une convention correspondante (Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, RS 0.172.030.4). Les Etats membres de cette convention veillent à reconnaître tout document revêtu d'une apostille sans exiger une authentification supplémentaire par une représentation diplomatique ou consulaire dans le pays d'origine.

L'apostille concernant les documents de l'Université de Fribourg (CH) est délivrée exclusivement par la Chancellerie de l'Etat de Fribourg (CH) [Légalisations et apostilles | État de Fribourg](#) ; ceci sur la base ou sur présentation d'une copie certifiée conforme des documents.